



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 22 FÉVRIER 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017-10

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

8 - Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant la réalisation de l'étude globale des milieux aquatiques des vallées du Croult, du Petit Rosne et de leurs affluents et l'élaboration d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques (Marché n° 12-16-52)

Date de la convocation : le 15 février 2017,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Monsieur Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : Cathy CAUCHIE - Commune de VILLERON.

Présents : 39

Gilles MENAT (commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (commune de Bouffémont), Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), Joséphine DELMOTTE (Commune de Chennevières-Lès-Louvres), Paul-Édouard BOUQUIN et Charles ABEHASSERA (Commune de Domont), Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Ingrid DE WAZIERES (Commune d'Épiais-lès-Louvres), Alain BOURGEOIS Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Daniel LOTAUT (Commune de Garges-lès-Gonesse), Christian CAURO et Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER (Commune de Louvres), Stéphane BECQUET (Commune de Mareil-en-France), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Geneviève RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de Montsout), James DEBAISIEUX et Michèle BACHY (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL (Commune de Le Plessis-Gassot), Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE et Chantal TESSON (Commune de Le Thillay), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Maurice BONNARD (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 3

Alain CLAUDE (Commune de Louvres), à Guy MESSAGER (Commune de Louvres),
Richard ZADROS (Commune de Saint-Witz), à David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz),
Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), à Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay).

Présents sans droit de vote : 0

Accusé de réception en préfecture
095-259500221-20170222-2017-10-DE
Date de télétransmission : 27/02/2017
Date de réception préfecture : 27/02/2017

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

8 - Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant la réalisation de l'étude globale des milieux aquatiques des vallées du Croult, du Petit Rosne et de leurs affluents et l'élaboration d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques (Marché n° 12-16-52)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le territoire du SIAH est constitué de deux masses d'eau principales fortement modifiées. Des reports d'échéances à 2021 ou 2027 ont été requis pour l'atteinte du bon potentiel écologique et à 2027 pour l'atteinte du bon état chimique. Ces dérogations traduisent l'ampleur des travaux d'amélioration à mener et la longue inertie d'un système fortement modifié pour revenir à un bon potentiel.

Dans le cadre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) et les mesures de rapportage, Le Croult et le Petit Rosne traversent la plaine de France, territoire agricole mité par le développement actuel et à venir de l'urbanisme et des infrastructures de transport. Jusqu'à 4 accords-cadres de contrats de développement territorial (CDT) ont été signés sur cette petite unité hydrographique dans le cadre du Grand Paris et préfigurent de profonds réaménagements. Les cours du Croult et du Petit Rosne sont rectifiés et recalibrés sur un important linéaire et ils sont en grande partie couverts lors de la traversée des agglomérations. Ces modifications accentuent les problèmes d'inondations et la création d'ouvrage de régulation impacte fortement les potentialités écologiques des cours d'eau. Les dysfonctionnements des réseaux d'assainissement (mauvais état, inversion de branchements...) participent à la mauvaise qualité physico-chimique. Les activités agricoles mais également les pratiques sur certains secteurs très urbanisés sont à l'origine de la contamination des eaux par les pesticides.

Cette étude doit permettre, dans un premier temps, de mettre à jour les informations existantes et de comprendre l'évolution du fonctionnement hydrologique, biologique et morphodynamique du Croult, du Petit Rosne et de leurs affluents. Dans un second temps, il s'agira de définir une politique globale de gestion de ces cours d'eau à l'échelle du bassin versant dans la durée.

Une attention particulière sera portée sur les points suivants :

- la restauration des continuités écologiques (piscicoles et sédimentaires),
- l'amélioration de l'état et des fonctionnalités écologiques du lit mineur et des berges des cours d'eau,
- la lutte contre les inondations.
-

Le montant total de l'étude est de 250 000 € HT.

Les crédits seront prévus au budget Eaux Pluviales GÉMAPI, chapitre 20, article 2031.

Le délai d'exécution de cette étude est fixé à 24 mois.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'estimation du projet de marché de public pour l'étude globale des milieux aquatiques des vallées du Croult et du Petit Rosne et de leurs affluents, et l'élaboration d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques de 250 000 € HT,

Considérant la nécessité de lancer une procédure par voie d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution du marché public,

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

8 - Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant la réalisation de l'étude globale des milieux aquatiques des vallées du Croult, du Petit Rosne et de leurs affluents et l'élaboration d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques (Marché n° 12-16-52)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1 - Adopte le projet de réalisation de l'étude globale des milieux aquatiques des vallées du Croult, du Petit Rosne et de leurs affluents et l'élaboration d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques (Marché n° 12-16-52),

2 - Autorise le Président à lancer la procédure d'attribution du marché public pour la réalisation de l'étude globale des milieux aquatiques des vallées du Croult, du Petit Rosne et de leurs affluents, et l'élaboration d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques et autorise le Président à signer le marché avec son titulaire,

3 - Prend acte que l'étude a un montant prévisionnel de 250 000 € HT, et une durée de 24 mois,

4 - Prend acte que les crédits sont prévus au budget principal eaux pluviales GÉMAPI, chapitre 20, article 2031,

5 - Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette étude.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 22 février 2017

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.